





PROGRAMME DE PROMOTION DE LA CONFORMITÉ D'ENVIRONNEMENT CANADA

Par
 Nathalie Lemay
 Colloque annuel de l'AQVE - 20 novembre 2008
 Division des activités de protection de l'environnement - Québec

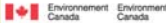
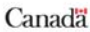
OBJECTIFS

- Faire connaître le programme de promotion de la conformité d'Environnement Canada
- Exposer les orientations à venir pour la promotion de la conformité d'Environnement Canada
- Explorer la similitude et la complémentarité des activités de l'AQVE dans la promotion de la conformité


PLAN DE LA PRÉSENTATION

- Promotion de la conformité
 - Le mandat et rôle d'Environnement Canada (EC)
 - La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* et la *Loi sur les pêches*
 - Les instruments de gestion du risque
 - Le continuum de la conformité
 - La définition et organisation de l'équipe de promotion de la conformité au sein d'EC
 - Les activités et outils utilisés
 - Les orientations:
 - Prendre le virage
 - Plan de gestion des produits chimiques
 - Agenda réglementaire d'Environnement Canada
 - Conclusion
 - Les sources d'information

MANDAT ET RÔLE D'EC

- Mandat d'Environnement Canada:
 - préserver et améliorer la qualité du milieu naturel,
 - conserver les ressources renouvelables du Canada,
 - conserver et de protéger les ressources hydriques du Canada,
 - prévoir les variations météorologiques et les changements dans l'environnement,
 - appliquer les règles se rapportant aux eaux limitrophes ainsi que
 - coordonner les politiques et les programmes sur l'environnement du gouvernement fédéral.
- Administration de la LCPE (1999) et de la LP
- Rôle des agents de promotion d'Environnement Canada
 - Promouvoir les instruments promulgués en vertu de la *Loi sur les pêches* (LP) et la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* [LCPE (1999)] dans le but de protéger l'environnement

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1999)

- **Objectif de la LCPE (1999) :**
« la prévention de la pollution et la protection de l'environnement et de la santé humaine en vue de contribuer au développement durable »
- La loi est administrée par Environnement Canada et Santé Canada
- La LCPE (1999) pose des exigences sans précédent pour l'évaluation et la gestion du risque des substances potentiellement toxiques. Les ministres de l'Environnement et de la Santé doivent déterminer quelles substances présentent un risque pour la santé humaine ou pour l'environnement.

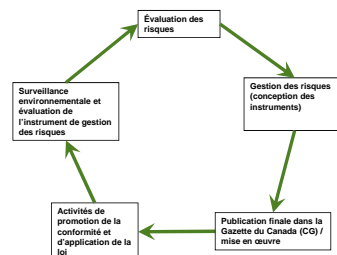
LOI SUR LES PÊCHES

- **Objectif de la LP:** « la protection et la conservation du poisson et de son habitat ainsi que la prévention de la pollution »
- La responsabilité législative de l'application de la *Loi sur les pêches* a été conférée au ministre fédéral des Pêches et des Océans.
- Cependant, en 1978, le Premier Ministre a confié au ministre de l'Environnement la responsabilité d'appliquer le paragraphe 36(3), de la *Loi sur les pêches* portant sur le rejet prohibé de substances nocives dans les eaux poissonneuses.

INSTRUMENTS DE GESTION DU RISQUE

- Promulgués en vertu de la [LCPE (1999)]
 - Règlements
 - Plans de prévention de la pollution
 - Plans d'urgence environnementale
 - Codes de pratique
 - Lignes directrices concernant les rejets dans l'environnement

CONTINUUM DE LA CONFORMITÉ



DÉFINITION ET ORGANISATION

- Définition de la promotion de la conformité:
 - Activités entreprises en vue:
 - d'accroître la sensibilisation et la compréhension de la Loi et ses règlements,
 - d'accroître la sensibilisation et la compréhension de ce qui est requis pour s'y conformer et,
 - de faire connaître les avantages de la conformité à la loi.
- Organisation de l'équipe de promotion nationale:
 - Les agents de la promotion sont répartis dans chacune des cinq régions d'EC
 - Au Québec, l'équipe est composée d'environ 8 personnes et est située à Montréal

ACTIVITÉS ET OUTILS UTILISÉS

- Ateliers
- Séances d'information
- Salons professionnels
- Demandes d'information par téléphone
- Visites de terrain
- Associations professionnelles
- Journaux professionnels
- Sites Internet
- Publipostage
- Courriel
- Bulletins d'information
- Dépliants
- Feuilles d'information
- Foire aux questions
- Information publicitaire

ORIENTATIONS PRENDRE LE VIRAGE (1)

Plan d'action du Canada visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique

- *Avis concernant la déclaration de l'information sur les polluants atmosphériques, les gaz à effet de serre et autres substances pour l'année civile 2006*
 - Publication dans la Gazette du Canada partie I, Article 71, 8 décembre 2007
 - Obligation de fournir l'information pertinente en réponse à cet avis avant le 31 mai 2008
- Règlement:
 - Projet de règlement: consultation publique - automne 2008
 - Version finale du règlement: prévue à l'automne 2009

ORIENTATIONS PRENDRE LE VIRAGE (2)

Le cadre réglementaire sur les émissions industrielles de gaz à effet de serre visera les secteurs suivants :

- production d'électricité à partir de combustibles;
- pétrole et gaz (sables bitumineux, pétrole et gaz en amont, gazoducs, raffinage du pétrole, etc.);
- pâtes et papiers;
- fer et acier;
- bouletage de minerai de fer;
- fonte et affinage (métaux communs, aluminium et alumine, ilménite (titane), etc.);
- ciment;
- chaux;
- potasse;
- produits chimiques et engrais.

ORIENTATIONS PLAN DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES (1)

Processus obligatoire en vertu de la LCPE 1999:

- catégorisation de la liste des substances intérieures (23 000 substances) / processus conjoint EC et Santé Canada
 - Exercice d'établissement des priorités pour identifier les substances qui devraient faire l'objet d'une évaluation des risques
 - Basée sur l'information existante :
 - Peuvent présenter un fort risque d'exposition pour les personnes au Canada
 - Sont persistantes ou bioaccumulables et sont toxiques
 - **Résultat: environ 4 300 substances rencontrent les critères de catégorisation :**
 - ~500 priorités majeures (évaluation et gestion immédiates)
 - ~2 600 priorités moyennes (évaluation et gestion à long terme)
 - ~1 200 priorités mineures (contrôle rapide)

ORIENTATIONS AGENDA RÉGLEMENTAIRE D'EC

- Objectifs de l'agenda réglementaire:
 - Suivre le développement et les modifications réglementaires des règlements promulgués en vertu de la LCPE (1999) et de la LP
 - Informer les communautés réglementées des changements
- Environnement Canada présente l'agenda réglementaire lors de diverses tribunes: séminaire, colloque, rencontre d'association, etc.

CONCLUSION

- EC a pour rôle de diffuser de l'information sur les instruments promulgués en vertu de la [LCPE (1999)] et de la LP. Cette information peut être diffusée sous de multiples formats et lors de diverses tribunes.
- Plusieurs projets d'instruments seront publiés prochainement notamment ceux issus du Plan d'action du Canada visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique ainsi que du Plan de gestion des produits chimiques.
- L'AQVE joue un rôle d'influenceur dans la réalisation de ses activités et contribue à l'atteinte de la conformité de ses clients.

SOURCES D'INFORMATION

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)
http://www.ec.gc.ca/RegistreLCPE/the_act/default.cfm/

Loi sur les pêches
<http://www.ec.gc.ca/EnviroRegs/fre/SearchDetail.cfm?intAct=1017&intReg=>

Politique d'observation et d'application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*
<http://www.ec.gc.ca/RegistreLCPE/documents/policies/candepolicy/toc.cfm>

Politique de conformité et d'application des dispositions de la *Loi sur les pêches* pour la protection de l'habitat du poisson et la prévention de la pollution
<http://www.ec.gc.ca/ele-ale/default.asp?lang=fr&n=D6765D33>

SOURCES D'INFORMATION

Portail des substances chimiques – Gouvernement du Canada

<http://www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca>

Prendre le virage :

Le plan du Canada visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre
et la pollution atmosphérique

<http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=75038EBC-1>

La Voie Verte d'Environnement Canada

<http://www.ec.gc.ca/EnviroRegs>

Registre environnemental de la LCPE

<http://www.ec.gc.ca/registreLCPE>

Environnement Canada – Bureau de Montréal

514-283-0197



– 17 –

Canada